

DAVRON

LES P'TITS ECHOS

DE LA VIE MUNICIPALE



N°7 - 2017
HORS-SÉRIE

L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : LE PROCESSUS EST RELANCÉ

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, qui devra remplacer l'actuel Plan d'Occupation des Sols, a été engagée il y a plusieurs années. A l'issue d'une première phase d'étude qui s'est déroulée jusqu'en 2014, suivie d'une pause de deux ans, le processus a été repris au milieu de l'année dernière. Il devrait se poursuivre dans prochaines les semaines afin que le PLU puisse être arrêté par une délibération du Conseil municipal avant

l'été prochain et qu'il puisse être approuvé avant la fin de l'année.

Au cours du dernier semestre 2016, il a été procédé à une actualisation du diagnostic élaboré en 2013. Ce diagnostic dresse un état des lieux et un bilan des évolutions observées ces dernières années dans des domaines aussi divers que la démographie, le logement, les activités économiques, l'environnement et le cadre de vie, la vie culturelle et sociale, les équipements, etc. Dans chacun de ces domaines, le diagnostic doit faire ressortir les grands atouts, les points

faibles mais aussi les besoins et les dysfonctionnements observés. Sur la base des enseignements du diagnostic est ensuite élaboré le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui constitue le socle du PLU. Le PADD présente les objectifs d'aménagement et d'urbanisme retenus sur l'ensemble du territoire communal. Il doit prendre en compte les critères du développement durable tels qu'ils sont définis par le Code de l'urbanisme, c'est-à-dire la protection et la mise en valeur de l'environnement, la gestion économe de l'espace, la protection

QU'EST-CE QUE LE DIAGNOSTIC ?

Le diagnostic est une évaluation des caractéristiques du territoire communal et de son évolution depuis une dizaine d'années dans différents domaines (démographie, logements, environnement, transports, etc.). Dans chacun des domaines traités, il fait ressortir des enseignements, enjeux, atouts, points faibles, etc. Ces enjeux servent de base pour la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.



Un paysage varié, marqué par une forte présence des espaces agricoles et le parc boisé du Château de Wideville



97 % d'espaces agricoles,
forestiers, de prairies

3 % d'espaces
bâti

des zones agricoles, la préservation et la mise en valeur du cadre de vie.

Une première version du PADD avait été élaborée en 2013. Ce projet avait défini les grands principes d'évolution du territoire de Davron à l'horizon des 10 à 15 prochaines années. Au cours des dernières semaines, le projet a été revu et actualisé afin qu'il constitue le reflet fidèle de la vision de l'équipe municipale pour l'avenir du territoire. Cette nouvelle version se décline en six axes :

► **Vivre dans un environnement naturel et paysager**

marqué par l'identité de la Plaine de Versailles ;

► **Permettre l'accueil de nouveaux habitants**

sans étendre le village ;

► **Assurer la protection de l'environnement**

et de la biodiversité ;

► **Conforter les activités économiques existantes**

sur le territoire ;

► **Valoriser le patrimoine et le caractère rural de la commune ;**

► **Améliorer les déplacements et les circulations.**

Ce projet sera présenté lors d'une réunion publique organisée dans la cadre de la concertation qui se tiendra le samedi 11 mars prochain à 10 heures 30 salle de Chavagnac. Au cours de cette réunion, seront en outre présentées les dispositions envisagées pour traduire, de manière réglementaire, les grands choix effectués au travers du PADD à savoir les Orientations d'Aménagement et de Programmation retenues sur les



LE PATRIMOINE BÂTI

Davron dispose d'un patrimoine bâti lié à son caractère rural. L'Église Sainte Marie-Madeleine et le lavoir Saint-Blaise en font partie. Le noyau historique du village a préservé sa forme d'origine, et se compose principalement de maisons en pierre à l'alignement.

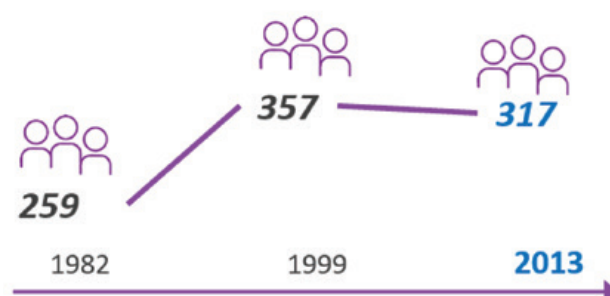
principaux sites de projet, la délimitation des zones (zones agricoles, zones naturelles, zones urbaines et zones à urbaniser) et les principaux articles du règlement qui sont destinés à encadrer la réalisation des futures constructions dans chaque zone : emprise au sol, hauteurs, règles d'implantation par rapport aux voies et aux limites de parcelles, nombre de places de stationnement à réaliser, pourcentage d'espaces verts, plantations, aspects extérieurs des constructions : toitures, ouvertures, couleurs matériaux. Seront aussi présentées les dispositions envisagées pour assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine, des paysages et de l'environnement.

CONCERTATION PUBLIQUE

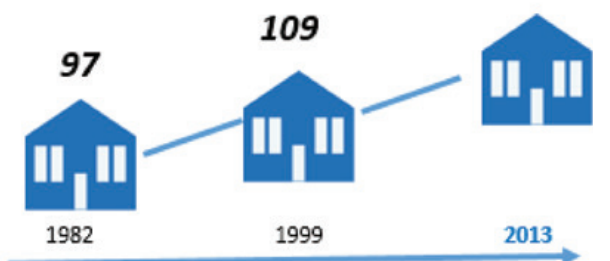
Les éléments qui seront présentés lors de cette réunion sont des projets. Ils n'ont aucun caractère définitif et pourront évoluer jusqu'au vote du Conseil municipal prévu en mai ou juin prochain. Ils seront par ailleurs

mis progressivement à la disposition des habitants en Mairie et sur le site www.davron.fr. Un registre est tenu en permanence à la disposition des habitants qui souhaiteraient faire part de leurs observations, souhaits, remarques ou propositions. Toute personne intéressée peut ainsi en prendre connaissance et formuler ses propositions en amont, de manière à ce que l'équipe municipale puisse, si elle l'estime judicieux, faire évoluer le projet de PLU avant qu'il ne soit présenté au Conseil municipal. Par ailleurs, comme cela est prévu dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU fixée par le Code de l'urbanisme, une enquête publique sur le projet de PLU aura lieu après les mois d'été, avant que le projet ne soit approuvé définitivement par le Conseil municipal.

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS



2,6 PERSONNES PAR LOGEMENT, soit une baisse de près d'une personne depuis les années 1970

**UNE RÉUNION PUBLIQUE
SE TIENDRA LE
SAMEDI 11 MARS 2017
À PARTIR DE 10H30**

LE CROSS AGROPARISTECH

Cross AgroParisTech
Dimanche 26 Mars 2017
Thiverval Grignon (Yvelines)

Bienvenue sur le site du cross AgroParisTech !

L'école
AgroParisTech est la grande école européenne d'ingénieurs et de managers dans le domaine de l'agroalimentaire et de l'environnement, née le 1er janvier 2007 du rapprochement de l'INRA, de l'INRAE et de l'INRAE.

Le domaine de Grignon
Le premier site de l'école est le campus de Grignon, situé dans le département de l'Yveline.

Le cross
Le Cross AgroParisTech s'inscrit dans le cadre du sport et de la santé, et vise à promouvoir l'activité physique et le bien-être des étudiants.

L'équipe
L'équipe organisatrice est composée d'étudiants et de professeurs, et vise à promouvoir l'activité physique et le bien-être des étudiants.

Organisé par les élèves de l'école d'ingénieur de Grignon, le cross AgroParisTech aura lieu le dimanche 26 mars 2017 dans le campus de l'école, un parc de 330 ha entourant un château du 17e siècle.

Cette course comporte trois parcours alternant chemins et forêt :

- 5 km (à 9h30),
- 1 km pour les enfants (<13 ans) uniquement (à 10h30),
- 10 km (à 11h)

Les tarifs sont de 11€ pour les adultes, 9€ pour les étudiants et 3€ pour les enfants courant le 1 km.

Plus d'informations :
maevabousses.wixsite.com/cross-agroparistech
crossgrignon@hotmail.fr
Site des inscriptions :
cross-de-grignon-2017.onsinscrit.com